RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Corse

Communiqué de presse

Le 09/11/2023

Cas de gastro-entérite aigue identifiés à Corte

Point de situation :
Depuis la semaine dernière des cas de gastro entérite aigue ont été diagnostiqués à Corte avec une augmentation des passages à l'accueil médical non programmé du Centre hospitalier de Corte Tattone et dans les pharmacies d'officine ces derniers jours.
Les patients pris en charge voient généralement disparaître les symptômes sous 24h, sans nécessité d'hospitalisation.
Face à ce constat, l'ARS et Santé publique France procèdent à des investigations afin de déterminer la nature et les sources potentielles de cet épisode épidémique. Aucune conclusion ne peut être établie à cette heure.

Au titre de ces investigations, les taux de chloration des diverses sources d'alimentation en eau, depuis les tempêtes, provenant des forages (Taviganu) puis de la prise d'eau en rivière (Restonica) ont été constamment vérifiés. Ces taux ont toujours été conformes à la règlementation.

Par ailleurs, des prélèvements d'eau aux fins d'analyses bactériologiques ont été réalisés par le laboratoire de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, à la demande de la commune de Corte et de l'Agence Régionale de Santé, en plusieurs points du réseau de distribution, mardi 7 et mercredi 8 novembre.
Le premier résultat provenant de l'analyse commandée par la commune de Corte montre que l'eau distribuée était conforme à la réglementation et exempte de toute contamination bactériologique.

D'autres résultats seront connus en fin de semaine et viendront compléter le suivi épidémiologique en cours.

Dans cette attente, et au titre du principe de précaution, des mesures temporaires de prévention sont recommandées :

- À toutes les personnes malades ou en contact avec des personnes malades : appliquer les mesures d'hygiène les plus strictes (lavage des mains au savon ou utilisation de gel hydro-alcoolique).
- Aux personnes fragiles, notamment les personnes immunodéprimées et les nourrissons : consommer de l'eau en bouteille, préparer les biberons avec de l'eau embouteillée, faire bouillir l'eau du robinet pendant 5 minutes avant de la consommer ou de l'utiliser pour la préparation des aliments et le brossage des dents. L'eau du robinet peut toujours être utilisée pour la cuisson des aliments, la douche, les usages ménagers (vaisselle, linge…).

Un suivi quotidien de la situation avec la Mairie, le Centre Hospitalier et les professionnels de santé libéraux est mis en place.

Contacts Presse :
ARS Corse :
Anne RAIMOND- 07.60.93.71.73 - anne.raimond@ars.sante.fr